 C.H. Bourgoin Jallieu	FICHE DE FONCTION	Version n°1
	Ambulancier	Date de création : 06/10/2015
		Page : 1/6

1. POSTE :

AMBULANCIER

2. DOCUMENTS DE REFERENCE : À quels documents se réfère-t-il ?

Loi hospitalière : Loi 86-33 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière

Droits et devoirs de l'agent hospitalier : Loi 83-634 portant droits et obligations des fonctionnaires

Article 4 de la Loi n°83-634 du 13 juillet 1986 portant droits et obligations des fonctionnaires : « Tout fonctionnaire, quel que soit son rang dans la hiérarchie, est responsable de l'exécution des tâches qui lui sont confiées. Il doit se conformer aux instructions de son supérieur hiérarchique, sauf dans le cas où l'ordre donné est manifestement illégal et de nature à compromettre gravement un intérêt public. »

Décret n° 2007-1301 du 31 août 2007 relatif aux diplômes d'aide soignant, d'auxiliaires de puériculture et d'ambulanciers et modifiant le code de la santé publique (dispositions réglementaires).

Arrêté du 26 Janvier 2006 relatif aux conditions de formation de l'auxiliaire ambulancier et au diplôme d'ambulancier (Annexe III, référentiel de formation du diplôme d'ambulancier)


Arrêté du 26 Avril 1999 relatif à la formation d'adaptation à l'emploi des conducteurs ambulanciers de service mobile d'urgence et de réanimation de la fonction publique hospitalière

MISE en forme RH du nouveau décret de compétence datant du 11 avril 2022

3. DESCRIPTION

MISSIONS

- ⇒ Dans toute situation d'urgence, assurer les gestes adaptés à l'état du patient
- ⇒ Apprécier l'état clinique du patient
- ⇒ Respecter les règles d'hygiène et participer à la prévention de la transmission des infections
- ⇒ Utiliser les techniques préventives de manutention et les règles de sécurité pour l'installation et la mobilisation des patients
- ⇒ Etablir une communication adaptée au patient et à son entourage
- ⇒ Assurer la sécurité du transport sanitaire
- ⇒ Rechercher, traiter et transmettre les informations pour assurer la continuité des soins
- ⇒ Organiser les activités professionnelles dans le respect des règles et des valeurs de la profession

 C.H. Bourgoin Jallieu	FICHE DE FONTION Ambulancier	Version n°1
		Date de création : 06/10/2015
		Page : 2/6

AFFECTATION

Lieu de travail: SMUR du Centre Hospitalier Pierre Oudot
Rattachement hiérarchique : cadre de santé des urgences/HTCD/SMUR
Taux d'affectation : 100%

Rédaction :		Date et signature :
Fonction :		06/10/15
Validation :		Date et signature :
Fonction :		
Approbation :		Date et signature :
Fonction :		

Document de travail ne pas diffuser

 C.H. Bourgoin Jallieu	FICHE DE FONCTION Ambulancier	Version n°1
		Date de création : 06/10/15
		Page : 3/6

4. DESCRIPTION APPROFONDIE :

RELATIONS PROFESSIONNELLES

- ⇒ Equipes soignantes
- ⇒ Secrétaires / agents administratifs
- ⇒ Pompiers, ambulanciers, forces de l'ordre, SMUR voisins
- ⇒ Autres services

ACTIVITES

Activités :

- Conduite des véhicules sanitaires
- Transport de patients entre les différentes structures
- Surveillance de l'état de santé du patient et des dispositifs médicaux dans le champ de compétences
- Manutention et installation du patient dans le cadre du confort et de la sécurité
- Recueil et transmission d'informations et documents nécessaires à la continuité des soins
- Réalisation des gestes de premiers secours dans le cadre strict des attributions
- Vérification journalière du fonctionnement du véhicule et du matériel nécessaire au transport
- Nettoyage et entretien des véhicules
- Réarmement du véhicule après intervention et assurer sa désinfection.
- Rédaction des documents de traçabilité et notamment horodatage
- Vérification du bon fonctionnement du matériel médico technique et réaliser les péremptions périodiques
- Assurer la sécurité du transport sanitaire et de l'équipage
- Réactualiser ses connaissances (protocole, formation...)
- Anticiper et préparer le matériel en fonction de la pathologie
- Mettre en sécurité le véhicule et l'équipe
- Assurer la communication entre le CHPO et le CHPO
- Prise de mesure des paramètres vitaux du patient : pouls, tension artérielle, fréquence respiratoire, saturation en oxygène, état de conscience, température, douleur (EVA), glycémie capillaire
- Mettre en place l'oxygénothérapie
- Préparer l'aspiration
- Installer le brancard dans la cellule sanitaire
- Sécuriser tous les appareils (sangles, fixations)
- Surveiller le patient pendant le transport
- Mettre l'ambulance en condition de départ
- L'ambulancier se dirige vers l'hôpital désigné
- Il adapte sa conduite en tenant compte de la pathologie du patient
- Il garde tout le long du trajet une communication effective avec son équipe

 C.H. Bourgoin Jallieu	FICHE DE FONCTION Ambulancier	Version n°1
		Date de création : 06/10/15
		Page : 4/6

▪ Accueil des patients :

- Surveille l'état clinique des patients
- Transmission de l'état clinique du patient à l'IOA
- Application des règles de manutention
- Récupération des documents administratifs comme la carte vitale, la carte d'identité et de la lettre du médecin prescripteur s'il y en a une

- **Patient avec attelle** : Prévenir l'IOA et/ou le MAO. Avec Accord du MAO, changement de l'attelle selon protocole

- **Patient avec collier cervical** : Prévenir l'IOA et/ou le MAO changement du collier cervical avec le MAO selon protocole

- **Patient coquillé** : prévenir l'IOA et si nécessaire le MAO.

○ Deux situations ;

- Soit patient sans lésions suspectes : transfert simple
- Soit le patient avec suspicion de lésions : transfert sur « planche, matelas coquille » selon protocole avec le MAO.

- Aide à la manutention des patients lors des soins ou lorsque le patient est agité
- Transmission de l'état clinique du patient à l'IOA
- Transport du patient pour la radio, scanner, les services

▪ Prises de constantes :

- Participe à l'évaluation de l'état clinique du patient et à sa surveillance
- Transmissions des paramètres vitaux à l'IOA, et de l'état clinique du patient
- Pose du bracelet d'identification sur le patient accueilli, et après vérifications d'usage (cf. procédure identito-vigilance)

Il s'agit d'une liste générale des activités, non exhaustive, mais il peut être demandé à un agent d'effectuer d'autres tâches.

MOYENS

- ⇒ l'informatique, les GPS
- ⇒ Une carte routière

 C.H. Bourgoin Jallieu	FICHE DE FONCTION Ambulancier	Version n°1
		Date de création : 06/10/15
		Page : 5/6

⇒ Le protocole « panne... »

Véhicules

- ⇒ Savoir utiliser les différents véhicules mis à disposition
- ⇒ Savoir réaliser les niveaux et petits entretiens sur les véhicules dans le cadre de ses compétences, et réaliser les appoints

COMPETENCES

⇒ Techniques :

- Connaissances des pratiques d'hygiène hospitalière
- Avoir une parfaite connaissance du secteur d'intervention
- Préparation du matériel technique
- Manutention du malade
- Maîtriser l'outil informatique mis à disposition.
- Assurer le suivi, l'entretien et les vérifications journalières et périodiques ainsi que du matériel embarqué et avoir la parfaite connaissance de celui ci
- Adapter sa conduite selon le degré d'urgence de l'intervention, sans mettre en danger l'équipe et les autres usagers de la route.
- Adapter la conduite de l'ambulance en fonction de la pathologie du patient transporté.

⇒ Comportementales :

- Sens de l'accueil, Adaptabilité et polyvalence
- Rigueur, Sens de l'anticipation
- Disponibilité
- Objectivité, Respect, Ecoute
- Sens de l'ordre et de la propreté
- Bonne résistance physique
- Esprit d'équipe
- Maîtrise de soi et savoir gérer son stress
- Avoir le sens des responsabilités et de ses limites
- Savoir recueillir des informations précises et les transmettre
- Avoir la connaissance et le respect des règles de déontologie et d'éthique
- Adopter le comportement adéquat face à chaque situation et patient en effectuant la préparation du matériel technique et certains gestes dans le cadre des compétences et participer à la prise en charge psychologique du patient

 C.H. Bourgoin Jallieu	FICHE DE FONCTION Ambulancier	Version n°1
		Date de création : 06/10/15
		Page : 6/6

FORMATION

Exigée :

⇒ D.E.A

- Carte pour la conduite d'ambulance (via une visite médicale/préfecture)
- Permis de conduire VL catégorie B

Souhaitée :

- AFGSU 2

EXIGENCES PARTICULIERES

⇒ **Amplitude horaire :**

Horaires :

Cycle de travail : nuit (cf législation du travail)

- Disponibilité pour les situations d'exception
- Travail de weekend et de jours fériés
- Auto remplacement

Document de travail ne pas diffuser